



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 78420

Texte de la question

M. Philippe Plisson attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche au sujet de la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo. Le vélo, outil transversal, peut être mis au service de nombreuses politiques publiques : transports, santé, tourisme, éducation, développement durable, sport... Depuis le décret du 14 avril 2006, la France dispose d'un coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo (Ciduv). Ce coordonnateur est appuyé par un adjoint ce qui constitue une équipe bien modeste pour une politique aussi pluridisciplinaire. Le Ciduv s'assure de la cohérence entre les actions vélo des différents ministères dans lesquels elles devraient être mises en œuvre. Malgré les difficultés liées à l'absence d'un engagement fort au plus haut niveau, il facilite et stimule la politique vélo auprès des ministères concernés, en lien avec les fédérations, associations, collectivités et élus, nombreux à se mobiliser autour de ce sujet. À la fin de cette année, Dominique Lebrun, le coordinateur interministériel, partira à la retraite après 4 années passées à cette fonction. Si l'intérêt de la mission ne semble aujourd'hui pas remis en cause, son remplacement n'est, pour l'heure, pas confirmé. Il lui demande de l'assurer du maintien de la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo dans ses actions et dans son dimensionnement et de lui confirmer que le positionnement de cette mission lui permette de conserver sa vocation interministérielle dans une configuration indépendante et dotée d'une lettre de mission lui permettant de faire autorité.

Texte de la réponse

Le vélo représente aujourd'hui 3 % des déplacements, ce qui apparaît trop faible si l'on considère les avantages de ce mode, en particulier sur les plans écologique et sanitaire. Le vélo a fait son retour dans la majorité des grandes agglomérations françaises. L'essor des pratiques du vélo est davantage marquée dans les centres urbains, avec un engouement indéniable pour les vélos en libre-service, dont près de quarante systèmes sont déjà déployés en France. Par ailleurs, le développement de l'usage du vélo et la nouvelle appropriation de l'espace public qui en découle implique de repenser l'espace dédié à chaque mode et notamment de repenser la place donnée aux déplacements en véhicule motorisé. Dans cette perspective, l'État a vocation à soutenir l'action des collectivités, dans le cadre des compétences qui sont les siennes. En mars 2014, le Gouvernement a mis en place un plan d'actions pour les mobilités actives (vélo et marche) afin d'encourager ces modes de déplacement et notamment l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail. Un an après, sur les 25 mesures figurant dans le plan, 75 % ont été mises ou sont sur le point d'être mises en œuvre. Parmi celles qui relèvent de l'État, plusieurs exemples peuvent être cités : - la possibilité de mettre en œuvre des cofinancements d'itinéraires cyclables du schéma national des véloroutes a été introduite dans les mandats de négociation des contrats de plan État-région (CPER) ; - la pérennisation et l'essor de la semaine du vélo à l'école et au collège organisée en lien avec l'Éducation nationale ; - l'installation des groupes de travail sur le suivi du tourisme à vélo, le recyclage et le réemploi des vélos ; - la diffusion prochaine de modules pédagogiques pour inciter les élèves à la pratique du vélo et sensibiliser les apprentis conducteurs de poids lourds à la prise en compte des piétons et cyclistes. Ces outils seront utiles pour les nombreuses sessions

d'apprentissage du vélo ; - depuis septembre 2014, la SNCF offre la possibilité de réserver en ligne des places vélo sur les trains à réservation obligatoire. S'agissant du décret destiné à faciliter la circulation des piétons et des cyclistes, il a été publié le 4 juillet 2015. Il introduit : - la notion « d'arrêt ou stationnement très gênant », visant le stationnement et l'arrêt sur les aménagements destinés aux piétons et aux cyclistes ; - l'autorisation de circulation des cyclistes suffisamment loin des zones d'ouverture de portières ; - l'autorisation du chevauchement d'une ligne continue pour le dépassement d'un cycliste, lorsque la visibilité le permet ; - la généralisation des « doubles sens cyclables », sur les voies où la vitesse est limitée à 30 Km/h, ou moins. Un arrêté ministériel, introduisant de nouvelles signalisations routières, sera publié dans le courant de l'été pour permettre aux collectivités territoriales la possibilité d'introduire ces nouvelles règles. En parallèle, des avancées importantes ont été obtenues grâce au travail législatif des parlementaires pour le vélo. Ainsi, la loi sur la réforme ferroviaire prévoit la définition de plans de stationnement sécurisé des vélos dans les gares, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) la réalisation de diagnostics de stationnement des vélos dans les schémas régionaux d'intermodalité et le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), la création d'une indemnité kilométrique pour les déplacements domicile-travail à vélo. Le comité de pilotage de ce plan sera réuni à la rentrée afin d'en présenter un premier bilan. Une nouvelle dynamique sera engagée vers un deuxième plan pour les mobilités actives afin d'ancrer de manière transversale le développement du vélo et de la marche dans les politiques publiques. S'agissant de la coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo (CIDUV), elle est un appui essentiel à la mise en place de la politique vélo voulue et décidée par le Gouvernement. L'intérêt de la mission interministérielle est confirmée et un nouveau coordinateur sera nommé en remplacement de M. Dominique Lebrun. Au moment où la France accueille la COP 21, la conviction de développer ce mode de transport efficace, économique, bénéfique pour la santé et l'environnement, et qui offre un potentiel touristique exceptionnel est totalement acquise.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78420

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2972

Réponse publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6542